

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Dole - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 73  
Date de la convocation : 18 septembre 2025  
Date de publication : 2 octobre 2025

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	NONNOTTE-BOUTON Catherine
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	RIOTTE Christine
FERNOUX-COUTENET Gérard	ANTOINE Patricia	CHAPIN Jean-Paul
LEFEVRE Jean-Philippe	BERTHAUD Mathieu	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	MILLIER Cyril
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	DEJEAN Sylvie
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
MATHEZ Christian suppléé par GUYON Nicole	LEGRAND Jean-Luc suppléé par GRILLE Edith

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

SOLDAVINI Grégory donne procuration à ROY Jean-Yves  
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier  
CALINON Séverine donne procuration à GUERRIN Bernard  
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
EMONIN Laurent donne procuration à GOMET Nicolas  
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle  
GIROD Isabelle donne procuration à PECHINOT Jacques  
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel  
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

TRONCIN Dominique	CHAUCHEFOIN Gérard	GRUET Olivier
CHEVAUX Bruno	DIEBOLT Alain	GINET Gérard
VERNE Pierre	JACQUOT Patrick	LAGNIEN Jacques
BONIN Jean-Luc	VIVERGE Patrick	

**Objet : Convention de partenariat portant sur le financement du dispositif d'animation du Contrat de Canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs 2025-2030**

Rapporteur : Monsieur Jacques PECHINOT

Par la délibération n° GD02/20 du 28 janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a validé le protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin Vallée du Doubs.

Un travail s'est engagé entre les 8 intercommunalités concernées par le périmètre du Contrat de Canal du Rhône au Rhin. Les Communautés d'Agglomération du Grand Belfort, Pays Montbéliard Agglomération, du Grand Dole, les Communautés de communes des deux Vallées Vertes, du Doubs Baumois, de Jura Nord, des Rives de Saône, la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole, la Région et Voies Navigables de France (VNF).

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a porté l'animation de la démarche dans sa phase préliminaire, à savoir les études et démarches de concertation permettant d'établir un diagnostic et de proposer des objectifs et axes d'actions pour ce contrat.

Grand Besançon Métropole s'est proposé à compter de 2025 de prendre la suite du Grand Dole en assurant ce rôle de chef de file. L'objectif est à présent de finaliser le programme d'actions opérationnelles pour aboutir à la signature du contrat et ensuite d'animer la mise en place du contrat.

Dans ce cadre, il est proposé de conventionner entre les 8 intercommunalités sur le financement de ce dispositif d'animation selon les mêmes modalités que dans le précédent protocole porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le montant appelé pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est estimé à 5 278 €/ année. La cotisation de septembre à décembre 2025 équivaut à : 1 759 €.

Il est donc nécessaire de valider un nouveau protocole de partenariat, ci-annexé, prenant en compte l'ensemble de ces nouveaux éléments.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **DE VALIDER** la convention de partenariat, ci-annexée, portant sur le financement du dispositif d'animation du Contrat de Canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs 2025-2030, sous réserve de validation des organes délibérants de l'ensemble des intercommunalités signataires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit protocole de partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche.

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Mobilités
- Communauté d'Agglomération du Grand Belfort
- Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard
- Communauté de Communes des 2 vallées vertes
- Communauté de Communes du Pays Baumois
- Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole
- Communauté de Communes Jura Nord
- Communauté de Communes Rives de Saône
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Voies Navigables de France

*Fait à Dole, le 25 septembre 2025.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

*Jean-Pascal FICHERE.*

